

# La France des migrations

À l'échelle internationale, l'attractivité de l'espace français ne se dément pas, tandis qu'à l'échelon national les migrations révèlent le plus ou moins grand dynamisme des régions.

> PAR SARAH MEKDJIAN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PIERRE-MENDÈS-FRANCE, GRENOBLE

La part des étrangers et des immigrés résidant en France est restée à peu près stable depuis les années 1920. Il n'en reste pas moins que la question de l'immigration n'a pas cessé d'alimenter le débat politique, révélant des conceptions multiples, des plus conservatrices aux plus critiques, de la « nation française », comme en témoignent les débats, lors de l'élection présidentielle en 2012, sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. Les migrations se déclinent également au sein des frontières nationales. Quelles sont les géographies des migrations vers la France et au sein du territoire ?

## Étrangers et immigrés

Étranger et immigré sont deux catégories statistiques distinctes. La première est également une catégorie juridique, qui dépend de la nationalité de l'individu. Un étranger est une personne qui réside en France sans avoir la nationalité française. Les immigrés désignent toutes les personnes résidant en France, nées à l'étranger sous une nationalité autre que française, quel que soit leur statut actuel. Ainsi, parmi les immigrés, on compte des étrangers qui ont conservé une nationalité non française et des personnes qui ont acquis la nationalité française. L'ancienneté de la naturalisation ne change pas le statut d'immigré : une personne qui résiderait en France depuis quarante ans sans la nationalité française et une personne née à l'étranger qui aurait obtenu la nationalité française depuis trente ans resteraient toutes deux statistiquement « immigrés ».

La nationalité française peut être acquise par différentes voies : mariage, naturalisation (en formulant une demande après un minimum de cinq ans de résidence en France entre autres critères), demande à partir de 16 ans quand la personne est née en France de parents étrangers et y réside encore, acquisition automatique à 18 ans

quand la personne est également née en France de parents étrangers et y réside encore. En 2008, 8,4 % de la population française était immigrée, 68,7 % des immigrés étaient de nationalité étrangère et 31,3 % de nationalité française.

## Un pays migratoire

Mayotte, devenu département d'outre-mer en 2011, compte plus de 40,7 % d'étrangers. Selon l'Insee, près d'un tiers des 75 000 étrangers y ayant été recensés en 2007 étaient de nationalité comorienne. Une grande majorité d'entre eux sont nés à Mayotte de parents comoriens et pourront demander la nationalité française lorsqu'ils auront atteint l'âge de 16 ans. En comparaison, pour la France entière en 2008, les étrangers représentaient 5,8 % de la population totale. La situation exceptionnelle de Mayotte s'explique par sa proximité avec les Comores où les conditions de vie poussent de nombreux individus à migrer. Si la proportion d'étrangers est bien supérieure à Mayotte que dans le reste du territoire français, il est néanmoins important de rappeler la position de carrefour et l'attractivité de la France dans l'histoire et la géographie des migrations internationales. La population française s'est construite à partir de nombreuses trajectoires migratoires. En 2011 par exemple, le plus grand nombre de demandeurs d'asile dans l'Union européenne (UE) a été enregistré en France (56 250 demandes, soit près de 4 650 de plus que l'année précédente, d'après Eurostat), avant l'Allemagne (53 260 soit 4 770 de plus qu'en 2010), l'Italie (34 115) et la Belgique (31 915). Plusieurs critères d'admission existent : des motifs dits humanitaires, d'autres économiques, le regroupement familial ou encore l'inscription à un cursus d'études. En 2008, plus de 46 % des titres de séjour délivrés relevaient du critère familial, suivis des titres de séjour « étudiant » (27,8 %).

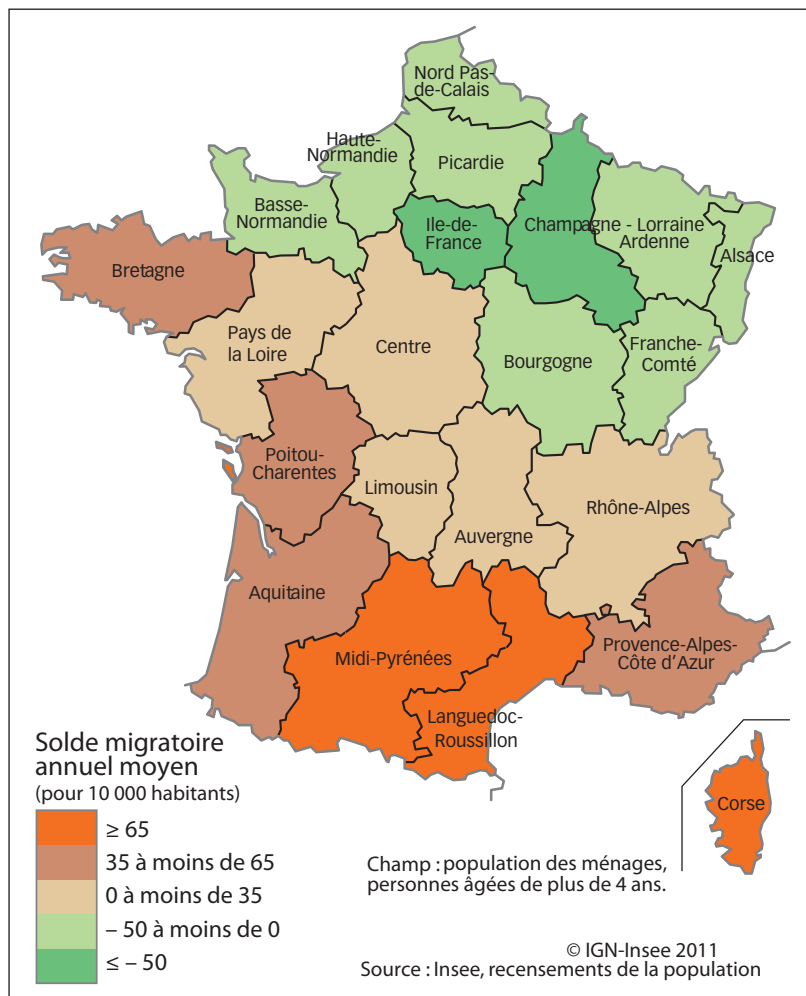
Attractivité de la France dans l'histoire et la géographie des migrations

Parmi les 5,8 % d'étrangers, 35 % viennent de l'UE, 41 % d'Afrique, 13,7 % d'Asie (Insee, 2008). Les Portugais constituent plus de 13 % de la population étrangère totale en 2008. Depuis les années 1920, la proportion d'étrangers représente entre 4 % et 7 % de la population totale. Néanmoins, la part des migrants en situation illégale est difficile à estimer.

La localisation des étrangers, qui recouvre en partie celle des immigrés, est avant tout urbaine, avec une surreprésentation dans les métropoles et leurs périphéries, qui correspondent ou ont correspondu, dans un passé plus ou moins proche, aux grands bassins d'emplois. L'attractivité des grandes métropoles s'ajoute à celle, traditionnelle et ancienne, des régions du Nord et de l'Est (frontalières ou/et historiquement industrielles) et du Sud-Est, une des portes d'entrée historiques du territoire, avec notamment le port de Marseille.

Le calcul du solde migratoire suscite des débats, tant il est difficile d'évaluer le nombre des entrées et des sorties du territoire des individus de nationalité française. On recense 1 594 303 individus de nationalité française inscrits au registre mondial des Français établis hors de France en 2011, avec une très forte proportion établie dans les pays européens et en Amérique du Nord.

▼ **L'attractivité du Sud.** La carte du solde migratoire en 2011 révèle le dynamisme économique des régions du sud de la France.



## Migrations et mobilités

Les migrations désignent tous les déplacements impliquant un changement de résidence, tandis que les mobilités recouvrent l'ensemble des déplacements, qu'ils soient migratoires – avec changement de résidence – ou circulatoires – à partir d'un même lieu de résidence. De fait, l'expression « mobilité résidentielle » désigne bien des « migrations », puisque les individus se déplacent pour changer de lieu de résidence. Les mobilités se déploient ainsi à des échelles très variées, allant d'un même immeuble aux migrations internationales. À l'échelle interrégionale, les migrations en France renseignent sur les inégalités socio-économiques des territoires.

Ainsi, l'Île-de-France, pourtant première région d'installation des étrangers, est nettement déficitaire en termes de solde migratoire interrégional. C'est la région la plus déficitaire dans ses échanges avec les autres régions françaises (recensements 1999 et 2006). Selon l'Insee, « en moyenne, chaque année entre 2001 et 2006, 105 000 provinciaux sont arrivés en Île-de-France tandis que 178 000 Franciliens ont fait le chemin inverse ». Les départs touchent principalement les habitants de la grande couronne, qui se dirigent vers la province. Ils concernent des familles qui peinent à trouver des logements, tandis que les arrivées sont surtout de personnes seules, notamment des jeunes venus commencer ou compléter des études ou une expérience professionnelle. La perte d'attractivité de l'Île-de-France (hormis pour les populations jeunes et souvent diplômées) n'est pas une spécificité de cette région, qui est suivie par l'essentiel des départements du nord, de l'est et du centre du territoire. « Les régions déjà déficitaires [...] le sont devenues davantage depuis 1999 (Picardie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne), celles qui étaient excédentaires ont désormais un solde quasiment nul (Centre, Bourgogne) ou sont devenues déficitaires (Alsace). Les dégradations des soldes migratoires des régions du Nord, du Centre et de l'Est reflètent l'attractivité croissante des régions de l'Ouest et du Sud » (Insee, 2006).

L'attractivité du Sud est forte à l'échelle des migrations interrégionales et dans les stratégies de mobilité résidentielle des ménages. L'exemple du Languedoc-Roussillon est significatif, l'emploi étant le principal critère de migration résidentielle. Une étude parue en 2011 menée par l'Insee et la région Languedoc-Roussillon précise que « depuis la fin des années 1960, la population [de la région] a augmenté de plus de 50 %, passant de 1 700 000 habitants à près de 2 600 000. Aujourd'hui encore, la croissance démographique, portée par les mobilités résidentielles, est l'une des plus fortes parmi les régions de France métropolitaine (+ 1,1 % par an entre 1990 et 2007) ». Ces mobilités concernent en majorité des agents de la fonction publique, suivis par les cadres et les professions intermédiaires.